

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1269**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Quartier Montrond - Création d'une voie nouvelle - Marché 1 : Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché suite à une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 novembre 2009

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Bret), Buna, Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Vullien (pouvoir à M. Colin), Besson, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Philip), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Peytavin), Blein, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Barge, Sécheresse, Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 30 novembre 2009**Décision n° B-2009-1269**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Quartier Montrond - Création d'une voie nouvelle - Marché 1 : Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché suite à une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'opération a pour but la création de la voie nouvelle Montrond à Saint Genis Laval, destinée à desservir le gymnase actuellement en construction.

Ce marché concerne la réalisation d'une voirie comportant une chaussée à double sens avec une aire de retournement, un trottoir planté au nord, et un trottoir et une piste cyclable bidirectionnelle au sud.

Par délibération n° 2009-0778 en date du 15 juin 2009, le conseil de Communauté a voté une autorisation complémentaire d'autorisation de programme, adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité, sur l'opération n° 1537 individualisée le 11 février 2008 et a été informé du mode de dévolution des travaux pour l'attribution du marché de travaux de voirie concernant la création de la voie nouvelle Montrond à Saint Genis Laval.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 30 octobre 2009, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Guintoli pour un montant de 407 133,88 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché 1 : travaux de voirie, pour la création de la voie nouvelle Montrond à Saint Genis Laval, ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Guintoli pour un montant de 407 133,88 € HT, soit 486 932,12 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée - opération n° 1537 le 15 juin 2009 pour la somme de 1 250 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2009 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2009.